



COMPTE- RENDU  
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
du Lundi 31 Août 2020

---

Le Conseil Municipal de Beauvois en Cambrésis s'est réuni à la Salle des Fêtes Marcel Devaux le lundi 31 Août 2020 à 20 heures sous la présidence de Yannick HERBET, Maire de Beauvois en Cambrésis.

En présence de : Didier JACQUEMIN, Gilberte BOITTIAUX, Dominique PLATEAUX, Philippe CROMBOIS, Jean-Luc FIEVET, Sylvain SAKALOWSKI, Nathalie GUENEZ, Aurélie HUET, Marylise BALESTRIE, Virginie DELSARTE, Mickaël CHRETIEN, Félicie BOUTHEMY, Maxime LUTICK, Sylvie VERMEIL, Laurye LALLEMANT, Guillaume MASSART, David MORAIS CARDOSO

Absente excusée : Sophie TEMPEZ

-----

En préambule, le compte-rendu de la réunion du 22 juin 2020 est adopté par le Conseil Municipal

**1) Installation de David MORAIS CARDOSO en remplacement de Jean-Marie BACQUET, démissionnaire de son poste de Conseiller Municipal**

Le Conseil Municipal est informé que par courrier en date du 7 juillet 2020, transmis par le Maire à la Sous-Préfecture de Cambrai, Jean-Marie BACQUET, élu au sein du Conseil Municipal le 15 mars 2020, a fait part de son intention de démissionner de son poste.

En application de l'article 270 du Code Electoral, c'est le candidat suivant sur la liste de l'intéressé qui est appelé pour le siéger au sein du Conseil Municipal.

Il s'agit en l'occurrence de Mr David MORAIS CARDOSO qu'il convient d'installer officiellement au sein de notre assemblée.

L'assemblée officialise cette désignation

Yannick HERBET précise à l'intéressé qu'un règlement intérieur régit le fonctionnement du Conseil Municipal.

## **2) Retrait de la délibération n° 2020-14 du 8 juin 2020 portant sur l'élection de Conseillers Municipaux délégués**

La délibération n° 2020-014 du 8 juin 2020 adoptée par le Conseil Municipal a acté la désignation de Nathalie GUENEZ et Aurélie HUET en qualité de Conseillères Municipales déléguées.

La Sous-Préfecture de Cambrai, par courrier daté du 27 juillet 2020, demande le retrait de cet acte en précisant que la faculté de nommer les Conseillers Municipaux délégués revient au Maire après que les postes correspondants aient été créés par le Conseil Municipal.

A l'unanimité, l'assemblée décide de retirer ladite délibération.

## **3) Création de trois postes d'adjoint au Maire et deux postes de Conseillers Municipaux délégués**

Le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales, en son article L 2122-2, précise qu'il appartient au Conseil Municipal de déterminer le nombre des adjoints au Maire dans la limite de 30% de son effectif légal, arrondi à l'entier, soit 5 maximum pour notre commune.

Deux postes d'adjoints ont ainsi déjà été créés le 23 mai dernier ; il est proposé d'en créer trois autres.

Par ailleurs le même Code permet au Maire de déléguer une partie de ses fonctions à des membres du Conseil Municipal ; ce dernier propose d'instituer deux postes de Conseillers Municipaux délégués dans les domaines qui seront en séance.

Par 16 voix pour, 1 voix contre (Laurie LALLEMANT) et 1 abstention (Sylvie VERMEIL), le Conseil Municipal décide la création de ces 5 postes.

## **4) Election des trois adjoints au Maire**

Il revient au Conseil Municipal d'élire les trois adjoints au Maire, dont les postes viennent d'être créés, selon les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (scrutin de liste).

Yannick HERBET présente la liste proposée à l'Assemblée

- Dominique PLATEAUX (délégation aux travaux, à la sécurité et l'accessibilité des bâtiments)
- Marylise BALESTRIE (délégation au Centre Social l'Escale)
- Mickaël CHRETIEN (délégation à l'Insertion, l'Emploi et l'Habitat)

Aucune autre liste n'est présentée ; les intéressés sont élus par 16 voix pour, 1 voix contre (Laurie LALLEMANT) et 1 abstention (Sylvie VERMEIL).

S'agissant des Conseillers Municipaux délégués.

Yannick HERBET nommera Sylvain SAKALOWSKI (délégation aux bâtiments communaux, à la gestion des salles et des clés des bâtiments, aux véhicules de service) et Maxime LUTICK (délégation à la communication et au site internet).

**5) Fixation des indemnités versées aux adjoints au Maire et aux deux Conseillers Municipaux**

Des indemnités de fonction sont prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales pour le Maire, les adjoints et les Conseillers Municipaux délégués.

L'indemnité au Maire est de droit fixée au maximum mais il revient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions fixées par la loi, les indemnités de fonction versées aux adjoints et aux Conseillers Municipaux délégués.

Mr le Maire propose de déterminer comme suit celles revenant aux trois adjoints au Maire élus ce jour et aux Conseillers Municipaux délégués dont les postes viennent d'être créés :

- Adjoints au Maire : 13,86 % de l'indice brut terminal de la fonction publique (70 % du taux maximum)

- Conseillers Municipaux délégués : 2,97 % du même indice (15 % du taux maximum)

Par 16 voix pour et 2 abstentions (Laurye LALLEMANT et Sylvie VERMEIL) le Conseil Municipal accepte la proposition du Maire.

**6) Désignation d'un élu Référent Emploi**

Yannick HERBET informe l'assemblée que depuis juillet 2004, le réseau des Elus Référents Emploi a été engagé sur le territoire du Cambrésis.

Suite aux élections municipales de Mars et Juin 2020, Cambrésis Emploi propose à chaque commune de participer à la constitution du nouveau réseau des Elus Référents Emploi.

Le Conseil Municipal, invité à désigner son représentant, porte son choix unanime sur Mickaël CHRETIEN.

**7) Vente à TAGERIM des terrains d'assiette du bâtiment communal MARPA**

Le projet de requalification du site industriel LESTRA par l'Etablissement Public Foncier Nord Pas-de-Calais a déjà fait l'objet de nombreux atermoiements et rebondissements depuis qu'il a été initié par la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis et la commune de Beauvois en Cambrésis.

Ce dossier semble enfin connaître son issue avec :

- La démolition complète des bâtiments, dont celui appartenant à la commune qui était occupé par l'entreprise MARPA, par l'Etablissement Public Foncier

- Le rachat par TAGERIM des terrains ainsi libérés (ceux du site LESTRA à l'E.P.F., ceux du site MARPA à la commune)

- La création par TAGERIM d'un ensemble immobilier constitué d'un béguinage de 61 logements, d'une maison médicale et une pharmacie.

TAGERIM a transmis à Mr le Maire une proposition d'achat des parcelles U n° 2931 et 2935 (superficie globale de 2 029 m<sup>2</sup>) à hauteur de 220 000 €.

Cette somme est inférieure à l'estimation des Domaines (241 500 €) mais entre dans le cadre de la marge de négociation autorisée (20 %) et s'avère supérieure à celle proposée par MARPA (200 000 €) un temps intéressée par le bâtiment.

Il appartient au Conseil Municipal de se prononcer sur cette offre.

Yannick HERBET ajoute que le projet initial de béguinage ne portait que sur 43 logements et ne prévoyait ni maison médicale, ni pharmacie.

Il insiste sur le fait que les travaux de démolition seront intégralement supportés par l'EPF ; une modification du PLU par le SIATUB sera toutefois nécessaire.

A Guillaume MASSART qui s'inquiète de la disparition du parking de la salle des Fêtes. Yannick HERBET précise que l'espace du Foyer des Jeunes pourra être libéré et que le parking de l'Ecole Primaire reste disponible.

Répondant à Sylvie VERMEIL le Maire indique que la gestion des logements reviendra aux promoteurs ; un concierge sera installé sur le site.

Yannick HERBET ne peut qu'être satisfait par ce projet appelé à augmenter la population beauvoisienne qui tend à diminuer depuis quelques années.

S'agissant de la pharmacie, point abordé par Guillaume MASSART, le Maire a rencontré les deux pharmaciens beauvoisiens (en présence du promoteur) qui envisagent de se regrouper.

Le planning prévoit le début du chantier de démolition fin 2020 (durée 5 mois) ; les travaux de construction du béguinage (6 mois) devraient être achevés fin 2021 début 2022.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide cette cession de terrains à TAGERIM moyennant 220 000 €.

## **8) Informations et gestions diverses**

- Travaux de la Salle des Fêtes  
Ils sont en voie de finition, une réunion de mise au point (avant réception définitive) est prévue le 2 septembre.
- Rentrée Scolaire  
Le protocole sanitaire a été allégé, notamment au niveau du nettoyage des locaux et matériels. Les règles de distanciation physique ne sont plus obligatoires en particulier à la cantine et à la garderie.
- Circulation rue Jean Lebas  
La rentrée scolaire constituera un test pour le changement du sens de circulation. Guillaume MASSART témoigne que le stop installé rue Aristide Briand à proximité de son domicile n'est pas souvent respecté.
- Terrains de l'Espace Public rue Aristide Briand

Certains riverains cultivant des jardins sont intéressés par l'achat de ces terrains qui couvrent une superficie proche de 2200 m<sup>2</sup>.

L'évaluation effectuée par les domaines porte sur 15 € / m<sup>2</sup> avec une marge de négociation de 15 %

Si aucun accord n'est trouvé, le Maire envisage de vendre l'intégralité de la parcelle pour y édifier une ou deux maisons (ces terrains sont classés en zone constructible au PLU)

- Guillaume MASSART a remis trois documents de propositions intitulés :
  - Ville Ecologique
  - Ville Numérique
  - Vélos électrique

Yannick HERBET est favorable au développement du numérique mais maintiendra la distribution au porte à porte des Beauvois Infos.

Il invite les conseillers Municipaux à se pencher sur ces dossiers avant un examen plus complet en assemblée.

- Deux notes de services ont été adressées aux membres du personnel communal ; l'une porte sur le protocole sanitaire à appliquer à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2020, l'autre sur les congés à retirer du quota annuel 2020 pour les agents n'ayant pas travaillé durant le confinement.

- Dominique PLATEAUX précise que courant septembre une démonstration d'un appareil polyvalent (désherbage mécanique, brosse pour trottoirs et parkings publics) sera organisée. Le coût de cet équipement avoisine 10 000 €.

- Gilberte BOITTIAUX dévoile deux informations :

- Le projet label numérique pour l'école primaire a été déposé en temps utile par la Directrice de l'établissement ; le coût de l'opération atteint 14 513 €, 50 % de subvention sont attendus. La réponse ne sera connue que début 2021.

- L'Amicale Laïque a acheté 24 tablettes destinées aux enfants de CM2 n'ayant pas pu profiter de la classe de neige en Mars dernier ; 2 375 € ont ainsi été dépensés par cette association. La remise de ces équipements est prévue à la Salle des Fêtes le 26 septembre.

- Sylvie VERMEIL revient sur l'accident survenu récemment rue Rambach dont les conséquences auraient pu être plus graves.

- Un large débat s'instaure alors sur l'opportunité d'installer miroirs, ralentisseurs, stops, etc...

Selon le Maire, tous ces équipements s'avèrent futiles dès lors que les automobilistes ne respectent pas le Code de la Route et ne font preuve d'aucun civisme.

- Maxime LUTICK présente ensuite le site internet de la commune, épuré et remodelé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 20

